

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 24 Septembre 2012

### Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le vingt-quatre Septembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Cocheteux, Couturier, Derieppe, Freslon, Laubion, Lelièvre, Mazeret-Magot, Naslain-Kaczmarek, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : M. Baudard de Fontaine à Mme Mazeret-Magot, M. Canard à Mme Naslain-Kaczmarek, Mme Lapouge à Mme Cocheteux et M. Somoreau à M. Freslon.

Absents : MM. Bourillon, De Kerros et Nègre.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Laurent LELIEVRE.

L'intégralité des débats sur bande audio est à la disposition de toute personne.

Le procès-verbal de la séance du 27 août 2012 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire » : aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire depuis la séance du CM du 27 Août 2012.

#### Délibération n° 2012-76

##### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable- Année 2011

Monsieur le Maire présente les principales données du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2011.

Une fois le rapport exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la remise des comptes rendus techniques et financiers 2011 du délégataire avant le délai légal du 1<sup>er</sup> juin 2012 ; **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'exercice 2011 ; **PRECISE** que ce rapport fera l'objet d'une publicité dans les quinze jours suivant le Conseil Municipal, indiquant que le document est consultable en Mairie.

#### Délibération n° 2012-77

##### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif - Année 2011

Monsieur le Maire présente les principales données du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2011.

Une fois le rapport exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la remise des comptes rendus techniques et financiers 2011 du délégataire avant le délai légal du 1<sup>er</sup> juin 2012 ; **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2011 ; **PRECISE** que ce rapport fera l'objet d'une publicité dans les quinze jours suivant le Conseil Municipal, indiquant que le document est consultable en Mairie.

## Délibération n° 2012-78

### Assainissement - Demande de dégrèvement

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande de dégrèvement de la surtaxe Assainissement émanant de la commune de Rochecorbon pour une fuite d'eau après compteur au gymnase situé rue du Commandant Mathieu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCORDE** le dégrèvement de la surtaxe Assainissement pour l'abonné qui en a fait la demande, soit 465m<sup>3</sup> ; **PRECISE** que la présente délibération, une fois exécutoire, sera adressée à VEOLIA EAU.

## Délibération n° 2012-79

### Création d'un poste de Chargé de mission développement durable Agenda 21- 35/35<sup>ème</sup> dans le cadre d'un contrat Aidé CUI (Contrat Unique d'Insertion) - CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)

Le Conseil Municipal a décidé de créer un poste « Développement durable-Agenda 21 » justifié par la nécessité d'assurer le suivi administratif de mise en place d'un Agenda 21, de participer à son animation et de coordonner la démarche interne de développement durable des services de la commune.

Cet emploi peut être créé dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion -contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CREE** un poste de chargé de mission développement durable - Agenda 21 dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi », à compter du 15 Octobre 2012 ; **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention ; **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine ; **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Pôle Emploi relatif au poste CUI-CAE « chargé de mission développement durable - Agenda 21 ».

## Délibération n° 2012-80

### Ratios « Promus-promouvables » pour les avancements à l'échelon spécial de la catégorie C

Monsieur Christian COUTURIER informe le conseil que le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012, relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la Fonction publique territoriale, permet aux fonctionnaires territoriaux (autres que ceux relevant de la filière technique) qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C, classé en échelle 6, d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** à 100% le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à l'échelon spécial.

## Délibération n° 2012-81

### Convention de participation financière avec le CNFPT pour le projet pédagogique « optimisation des moments clefs de la journée du jeune enfant en structure d'accueil collectif »

Madame Ariane BARONI présente le rapport suivant :

La municipalité a souhaité s'engager dans une démarche de formation avec le CNFPT pour l'ensemble du personnel en structure multi-accueil. Ce dispositif mené par une intervenante extérieure permet d'aider les professionnelles travaillant auprès de l'enfant et de sa famille à mieux comprendre les interrelations qui se vivent avec l'entourage en particulier sur des temps « clefs », d'améliorer la prise en charge de l'enfant et de sa famille en ayant analysé les problématiques rencontrées, de réfléchir sur les moyens à mobiliser, les outils à utiliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de participation financière à conclure avec le CNFPT dans le cadre du projet pédagogique « optimisation des moments clefs de la journée du jeune enfant en structure d'accueil collectif » ; **PRECISE** que le coût de la participation financière est de 1 050 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée ainsi que tout acte s'y référant ; **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2012 de la commune.

#### Délibération n° 2012-82

##### Amendes de Police - Répartition de la dotation de l'Etat au titre de l'année 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND ACTE** du montant attribué par le Conseil Général, dans le cadre du reversement du produit des amendes de police, qui s'élève à 10 138.50€ (dix mille cent trente-huit euros cinquante centimes) pour un montant de travaux de 54 983.75€ ; **DIT** que cette dotation sera affectée aux travaux de voirie rue des Clouet relatifs à la réalisation de places de stationnement, à l'implantation de plateaux surélevés et à l'aménagement de quais de bus ; **INSCRIT** et **AFFECTE** les recettes au budget 2012 à l'opération 029 « travaux de voirie ».

#### Délibération n° 2012-83

##### Marché public de travaux Rue des Clouet - Lot n° 2 (éclairage public) - Avenant n° 1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux Lot n°2 - Eclairage public- concernant les travaux d'aménagement de la rue des Clouet ; **DIT** que le montant du marché Lot n° 2 est porté de la somme HT de 23 551.30 € à 24 004.42 €, soit une plus-value de 453.12 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 et toutes les pièces qui en découlent ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de la commune 2012 Opération 115.

#### Délibération n° 2012-84

##### Marché public de travaux - Réhabilitation du groupe scolaire Lot n° 7 : peinture - Lot n° 8 : ventilation (double flux) chauffage - Avenants

Considérant que des ajustements de travaux en cours de chantier pour la réhabilitation du groupe scolaire s'avèrent nécessaires, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marché de base TTC	Montant de l'avenant n° 1	Avenant n°1	Objet de l'avenant	Nouveaux montants des marchés TTC
EURO PEINTURES 37	7	8 450.03		747.50	Travaux effectués pour compenser la défection du plâtrier + prestations non réalisées à déduire	9 197.53
EDF OPTIMAL SOLUTIONS	8	161 654.44		34 418.49	Travaux électriques complémentaires	196 072.92

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 1 aux marchés correspondants pour les montants indiqués ci-dessus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants ; **DIT** que les dépenses correspondantes sont imputées sur la ligne budgétaire opération 118.

## Délibération n° 2012-85

### Marché public de travaux - Réhabilitation du groupe scolaire - Lot n°6 : plâtrerie Avenant et résiliation du marché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** la résiliation du marché lot n° 6 PLATRERIE conclu avec la société NEMESIS pour les travaux de réhabilitation du groupe scolaire ; **APPROUVE** l'avenant n° 1 ramenant le montant du marché de 26 230.24 € HT à 13 006.50 € HT soit une moins-value de 13 223.74 € HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager une nouvelle procédure de consultation pour les travaux de plâtrerie de la tranche 2 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

## Délibération n° 2012-86

### Marché public de travaux - Réhabilitation du groupe scolaire Contrat de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 3

Considérant que suite à la résiliation du marché Lot n° 6 plâtrerie, il est nécessaire de consulter de nouveau une entreprise pour les travaux de la tranche 2 ce qui engendre une mission supplémentaire pour le maître d'œuvre d'un montant de 1 200€ HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du groupe scolaire ; **DIT** que le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté de la somme HT de 103 600€ à 104 800€ HT soit une plus-value de 1 200€ HT ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 3 et toutes les pièces qui en découlent ; **STIPULE** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la commune 2012 Opération 118.

## Délibération n° 2012- 87

### Budget communal - Décision Modificative N° 3

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative suivante :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
022		Dépenses imprévues	-13 000.00 €				
023		Virement à la section d'investissement	13 000.00 €				
		Total	-			Total	-

#### INVESTISSEMENT

Dépenses				Recettes			
Opé/ Chap	Art	Libellé	Montant	Opé/ Chap	Art	Libellé	Montant
028	21578	Signalisation	7 000 €				
029	2315	Travaux de voirie	10 138.50 €	021		Virement de la section de fonctionnement	13 000.00 €
029			-15 904.00 €				
060	2313	Travaux de bâtiments	13 000.00 €	029	1332	Amendes de Police	10 138.50 €
122	2315	Coteaux	13 000.00 €	029	1323	FDACR	4 096.00 €
				115	1321	Rue des Clouet	16 250.00 €
				117	1321	Travaux d'aménagement du quai de la Loire	-16 250.00 €
		Total	27 234.50 €			Total	27 234.50 €

## Délibération n° 2012-88

### Attribution d'un nom de rue pour la voie de desserte de l'EHPAD

Pour accéder à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « le Clos Saint Vincent » il convient d'emprunter une allée depuis la rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DENOMME** ladite voie "Allée Saint-Vincent" ; **CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement de la création de cette nouvelle adresse.

## Délibération n° 2012-89

### Attribution d'un nom de rue pour la partie du Sentier Rural N°35 reliant la RD952 à la rue des Basses Rivières

Une partie du sentier rural n°35, reliant la RD 952 à la rue des Basses Rivières, dessert trois propriétés : La SCI DE L'OBSERVALOIRE, ROCHELOIRE et LA COPROPRIETE DU 11 RUE DES BASSES RIVIERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DENOMME** ladite partie du sentier rural n°35 reliant la RD 952 à la rue des Basses Rivières "Venelle de la Lanterne" ; **ATTRIBUE** comme suit la numérotation des trois propriétés :

PROPRIETAIRES	REFERENCES CADASTRALES	NUMERO DE VOIRIE ATTRIBUE
SCI ROCHELOIRE	AS 552	1
SCI DE L'OBSERVALOIRE	AS 431	2
M. AUGRIS Jean Mme PRIEUR Lydie épouse AUGRIS Jean	AS 520 (côté venelle)	3

**CHARGE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué d'effectuer les démarches administratives nécessaires à l'enregistrement de la création de cette nouvelle adresse.

## Délibération n° 2012-90

### Multi accueil « La Terrasse » - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur les modifications apportées au règlement intérieur, dorénavant intitulé « règlement de fonctionnement » ; **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « La Terrasse » qui entrera en vigueur à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau règlement ainsi que tout document qui en découle.

## Délibération n° 2012-91

### Multi accueil « Les Petits Lutins » - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur les modifications apportées au règlement intérieur, dorénavant intitulé « règlement de fonctionnement » ; **APPROUVE** le règlement de fonctionnement modifié de la structure multi-accueil « Les Petits Lutins » qui entrera en vigueur à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau règlement ainsi que tout document qui en découle.

## Délibération n° 2012-92

### ALSH - Accueil périscolaire - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement de l'ALSH et Accueil périscolaire qui se substitue au précédent règlement voté le 30 Août 2010 et aux avenants n° 1 voté le 16 Décembre 2010 et n° 2 voté le 05 Juillet 2012 ; **DIT** que ce nouveau règlement entrera en vigueur à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau règlement ainsi que tout document qui en découle.

## Délibération n° 2012-93

### Restauration scolaire - Approbation du nouveau règlement intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire ; **PRECISE** que ce nouveau règlement se substitue à celui du 04 juillet 2012 et à son avenant ; **DIT** que ce règlement entrera en vigueur à compter de la date du caractère exécutoire de la présente délibération ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce nouveau règlement ainsi que tout document afférent à cette décision.

## Délibération n° 2012-94

### Restauration scolaire - Augmentation des tarifs - Rentrée 2012/2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **SE PRONONCE** sur une augmentation du prix de repas de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2012, à savoir :

Structure	2012/2013	
	Mensuel	Occasionnel
Multi-accueil	<b>2 € 30</b>	
Elèves des écoles	<b>3€15</b>	<b>3€46</b>
Adultes	<b>4€00</b>	<b>4€30</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

## Délibération n° 2012-95

### Logement d'urgence temporaire - Modification de la convention de mise à disposition

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ANNULE** la délibération du Conseil Municipal du 04 Août 2008, exécutoire le 07 Août 2008 sous le n° 69/08 ; **PREND NOTE** des modifications souhaitées dans la convention de mise à disposition du logement d'urgence temporaire situé 3 rue Maurice Mathieu ; **APPROUVE** l'établissement d'une nouvelle convention de mise à disposition du logement d'urgence temporaire ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et les documents afférents à cette décision.

## Délibération n° 2012-96

### Fichier commun de la demande locative sociale - Approbation de la charte de déontologie

La Communauté d'agglomération, le Conseil général et les bailleurs sociaux en leur nom ou représentés par l'union sociale pour l'habitat de la Région Centre, se sont constitués en groupement de commandes pour mettre en place un fichier partagé de la demande locative sociale pour le département d'Indre et Loire. Le fichier départemental commun de la demande locative sociale est entré en vigueur le 12 décembre 2011, avec l'ouverture du site internet grand public en avril 2012.

Par courrier en date du 23 Juillet 2012, le Conseil Général nous informe qu'une convention de partenariat entre l'AFIDEM CENTRE, le CONSEIL GENERAL et la Communauté d'Agglomération TOUR(s) PLUS doit être signée. Le règlement intérieur du comité de pilotage nous a été transmis, ainsi que la charte de déontologie, validée par le comité de pilotage du 4 juillet dernier, qui doit être approuvée. La charte de déontologie précise les règles de fonctionnement entre utilisateurs du fichier partagé de la demande locative sociale d'Indre-et-Loire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la Charte de déontologie liée au fichier partagé de la demande locative sociale en Indre et Loire, validée lors du comité de pilotage du 4 Juillet dernier.

## Délibération n° 2012-97

### Relais d'Assistants Maternels - Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition gratuite de locaux pour les permanences administratives et les matinées d'éveil du Relais d'Assistants Maternels avec la CCV, de Septembre à Décembre 2012 ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 approuvé ci-dessus et tout acte s'y rapportant.

## Délibération n° 2012-98

### Convention de prise en charge de la distribution des bacs de collecte par les Services Techniques de la CCV

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 11 voix contre (MM. Derieppe, Lelièvre, Couturier, Andreault, Cocheteux, Baroni, Freslon, Plat, Laubion, Lapouge et Somoreau) 2 voix pour (Madame Mazeret-Magot et M. Baudard de Fontaine), et 4 abstentions (MM. Piraudeau, Avry, Naslain-Kaczmarek et Canard), **N'APPROUVE pas** la convention de prise en charge de la distribution des bacs de collecte par les Services Techniques de la CCV telle qu'elle est rédigée et notamment dans son article 3 « conditions particulières » ; **PRECISE** qu'il appartient à la CCV d'assurer la continuité du service en cas d'absence du personnel affecté au service de distribution des bacs ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-dessus indiquée ainsi que tout acte s'y rapportant.

## Délibération n° 2012-99

### GRDF - Convention de mise à disposition des données numériques géo référencées

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la convention de mise à disposition des données numériques géo référencées par GRDF à la commune ; **NOTE** que si la fréquence de mise à disposition est supérieure à une fois par an, la prestation sera facturée à la commune ; **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

## INFORMATIONS

- 1- Lundi 1<sup>er</sup> Octobre - représentation des Devos de l'Humour - Salle Saint-Vincent - Spectacle gratuit à 19h (Bonbon) et spectacle payant - 5€- à 20h30 (Jacques Dau chante Bobby Lapointe) ;
- 2- Les 6 et 7 Octobre - 2<sup>ème</sup> salon de l'artisanat et du développement durable - Gymnase.
- 3- Le 8 Octobre : prochain Conseil Municipal.
- 4- Les 20-21-22 octobre - kermesse à Hünxe.
- 5- Dimanche 4 Novembre - Ronde des Vignes.
- 6- Dimanche 11 Novembre - Cérémonie.
- 7- Du 5 au 11 Novembre - Exposition « fenêtres ouvertes sur le patrimoine » - Salle des Fêtes de 9h à 17h.
- 8- Le 12 Novembre - réunion de travail des élus.
- 9- Le 19 Novembre - séance du Conseil Municipal - 20h30.
- 10- Le 23 Novembre - Réception des Nouveaux Rochecorbonnais - Salle du Conseil - 19h00.
- 11- Le 7 Décembre - Repas des Séniors - Salle des Fêtes - 12h30.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.